

MAIRIE DE

REIGNAC-SUR-INDRE

**ARRÊTÉ N° 106/2024**

[4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.]  
**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR  
LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Reignac-sur-Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 14/01/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	HERISSE STEPHANE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Reignac-sur-Indre, le 05/07/2024

Le Maire,

Monsieur Loïc BABARY



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.